

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.137

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation
Fermeture parking collège**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par les entreprises **EUROVIA - 80 route des Ecoles 74330 POISY, Cabinet LONGERAY – les Darmands – 73410 ST GIROD** pour des travaux de voirie pour le compte de la Commune de Saint-Jorioz.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable du chantier.

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, l'accès et le stationnement au parking du collège sera interdit du **17/08/2026 au 21/08/2026**.

Article 2 :

Un accès piéton devra être maintenu pour le collège et le foyer.

Le stationnement se fera sur le parking des Acacias route du Laudon.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Principal du Collège Jean Monnet.
- ✓ Le demandeur (guillaume.bussat@eurovia.com)

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 23/07/2026

Le Maire,
Michel Béal

